

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 5 mars 2024  
à 19 h**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 mars 2024, à 19 h
- 10.03** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 février 2024, à 19 h
- 10.04** Période de questions du public
- 10.05** Période de questions des membres du conseil

**15 – Déclaration / Proclamation**

- 15.01** Proclamer la semaine du 14 au 20 avril 2024 la « Semaine de l'action bénévole »
- 15.02** Accorder, en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien relative aux organismes de l'arrondissement d'Anjou, le statut de « partenaire angevin » à l'organisme Centre multiculturel d'Anjou
- 15.03** Refuser la demande du Service de Urbanisme, mobilité et infrastructure de procéder à une modification règlementaire et/ou d'utiliser les ressources de l'arrondissement afin de modifier la signalisation à la suite de la résolution du conseil municipal CM23 0578 du 16 mai 2023, autorisant l'implantation d'une nouvelle voie réservée Bus/Taxi/Vélo sur le boulevard Ray-Lawson, entre les boulevards Henri-Bourassa et des Sciences

**30 – Administration et finances**

- 30.01** Prendre acte du rapport des décisions déléguées, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires ainsi que des achats par carte de crédit pour la période comptable du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 janvier 2024
- 30.02** Approuver la participation de l'arrondissement d'Anjou au Programme de mise en valeur intégrée de Hydro-Québec, autoriser la direction d'arrondissement à signer la convention à cet effet et s'engager dans une démarche de participation du public afin de choisir l'initiative qui sera retenue

- 30.03** Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre négociée du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée pour l'année 2024 et autoriser une dépense de 288 658,72 \$, non taxable

## **40 – Réglementation**

- 40.01** Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (1557), une dérogation mineure afin d'autoriser l'empiètement, dans la marge latérale arrière, d'un balcon pour l'immeuble situé au 10265, promenade des Riverains - lot 2 750 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 40.02** Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (1557), une dérogation mineure afin de régulariser l'empiètement, dans la marge latérale gauche, du bâtiment situé au 7840, boulevard Yves-Prévost - lot 1 113 758 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 40.03** Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), afin de retirer la signalisation de la zone de stationnement dédié aux personnes à mobilité réduite, devant les immeubles situés aux 7797 et 7803 de l'avenue Guy
- 40.04** Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333) et une ordonnance, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), afin de permettre la tenue des événements spéciaux organisés par le Collège d'Anjou le 23 mai 2024 et l'École secondaire d'Anjou le 30 mai 2024
- 40.05** Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), afin de permettre la tenue des événements spéciaux « Soupers dansants » organisés par Le Bel Âge d'Anjou inc. le 20 avril 2024 et le 8 juin 2024
- 40.06** Donner un avis de motion de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45) », afin de modifier des dispositions relatives à la requalification du secteur des Galeries d'Anjou, à la gestion des matières résiduelles et à la transition écologique
- 40.07** Adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45) », afin de modifier des dispositions relatives à la requalification du secteur des Galeries d'Anjou, à la gestion des matières résiduelles et à la transition écologique
- 40.08** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA 138), le second projet de résolution visant à autoriser la construction de marquises détachées au 8150, rue Larrey - lot 1 004 056 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (PP-79-018)
- 40.09** Adopter le règlement RCA 175 intitulé « Règlement sur le bruit dans le cadre des travaux du prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal »

## **51 – Nomination / Désignation**

- 51.01** Accepter la démission d'un membre et nommer un nouveau membre pour le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Anjou, au siège pair numéro 10, conformément au Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CA-3)
- 51.02** Désigner le maire suppléant d'arrondissement d'Anjou pour les mois d'avril, mai et juin 2024

## **60 – Information**

- 60.01** Dépôt des comptes rendus des réunions du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Anjou tenues les 6 novembre 2023 et 4 décembre 2023

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance ordinaire du 5 mars 2024